



Rue Fromenteau
BP 369
85603 MONTAIGU Cedex

Tél: 02 51 45 33 00
Fax: 02 51 46 42 11

ce.0851390z@ac-nantes.fr
<http://vinci.paysdelaloire.e-lyco.fr>



La vie au lycée

L'internat

ADMISSION

Les admissions à l'internat sont prononcées en fonction des places disponibles avec une priorité pour les élèves les plus éloignés ou sans possibilité de transport.

DESCRIPTION

96 chambres individuelles avec sanitaires par box de 4 chambres ;
L'attribution des chambres est faite par les C.P.E. en concertation avec les assistants d'éducation. La famille fournit draps, housse de traversin et de coussin. Le lycée met à la disposition de l'élève : couette, couverture, traversin ou coussin.

- 2 salles de télévision.
- Foyer équipé de baby-foot, billard, jeux de société.
- Une salle de musique.

FONCTIONNEMENT

Accueil des élèves du lundi matin début des cours au vendredi soir fin des cours. Si l'interne bénéficie des mêmes libertés et obligations qu'un demi-pensionnaire, il est tenu d'être présent au lycée de 18h45 (heure du repas) à 8 h le lendemain matin.

- Étude libre de 17h40 à 18h45 - Travail obligatoire de 19h45 à 21h30.
- Extinction des feux à 22h.
- Une fois par semaine (mercredi) : soirée loisirs, TV, cinéma, jeux.

À la rentrée scolaire, chaque interne reçoit un règlement de l'internat. En cas de non-respect de celui-ci et après un premier avertissement, l'élève, en cas de récidive, s'expose à une exclusion de l'internat.

SANTÉ

Le Lycée dispose d'un service de santé comportant une infirmière à temps plein. Si des soins médicaux sont nécessaires, les frais engagés sont à la charge des familles (déplacements, soins). En cas de traitement médical, les médicaments sont à déposer à l'infirmerie.

COÛT

Coût de l'internat : 1485 € l'année scolaire 2015-2016, à régler comme suit :

- 577,50 € le premier trimestre, paiement en novembre
- 495,00 € le second trimestre, paiement en février
- 412,50 € le troisième trimestre, paiement en avril

Au début de chaque trimestre, une facture vous est adressée payable à réception. Toutefois, Madame DENIS, l'agent comptable du lycée, se tient à la disposition des familles qui le souhaitent pour discuter des modalités de règlement.

Une assistante sociale, à disposition des familles, assure une permanence pour répondre aux questions d'ordre financier, qui pourraient se poser.

